

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 juin 2015 portant dissolution de la brigade territoriale
de La Roche-Derrien (Côtes-d'Armor)**

NOR : INTJ1513998A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de La Roche-Derrien est dissoute à compter du 1^{er} août 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Tréguier est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Tréguier exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Tréguier	Camlez Coatréven Lanmérin Minihy-Tréguier Penvénan Plougrescant Plouguiel Tréguier Trézény	Berhet Camlez Cavan Coatascom Coatréven Hengoat La Roche-Derrien Langoat Lanmérin Mantallot Minihy-Tréguier Penvénan Plougrescant Plouguiel Pommerit-Jaudy Pouldouran Prat Quemperven Tréguier Trézény Troguéry
La Roche-Derrien	Berhet Cavan Coatascom Hengoat La Roche-Derrien Langoat Mantallot Pommerit-Jaudy Pouldouran Prat Quemperven Troguéry	(Dissolution)